

Le 18 Mars 2016

NEGOCIATIONS SALARIALES FONCTION PUBLIQUE

*Dégel de la valeur du point d'indice
avec une évolution salariale bien décevante.*

La manifestation prévue par l'intersyndicale le 22 mars prochain est suspendue.

Les négociations salariales dans la fonction publique se sont tenues le 17 mars en présence de la Ministre de la Fonction Publique, Annick Girardin.

La CFTC est déçue :

- ▶ Déçue par la forme, car cette négociation s'est très vite transformée en proposition gouvernementale à prendre ou à laisser.
- ▶ Déçue par le fond, car après une première proposition à 1% (0,5% en Novembre 2016 et 0,5% en Mars 2017) puis une suspension de séance, nous finissons péniblement à 0,6% en Juillet 2016 et 0,6% en Février 2017.

Face aux 6% de pouvoir d'achat perdus par les fonctionnaires depuis 2010, les 0,6% de juillet 2016 ne compensent même pas la hausse du coût de la vie.

le compte n'y est donc pas.

la CFTC revendiquait 2% pour 2016, ce qui représentait un geste significatif pour tous les fonctionnaires.

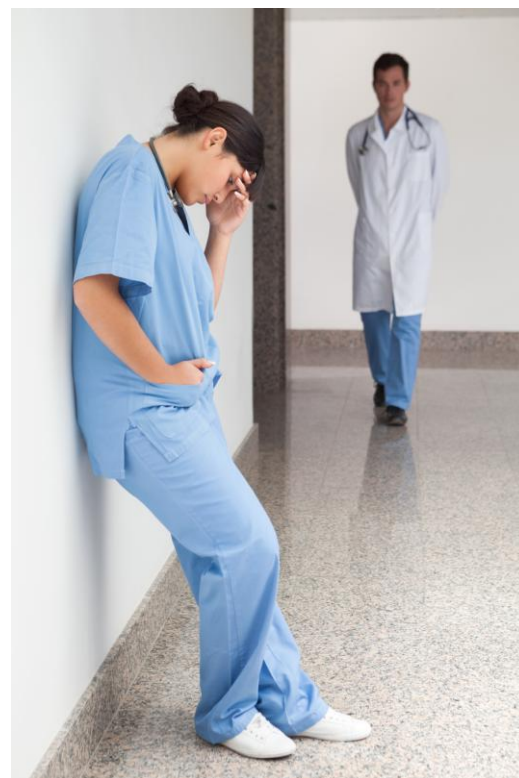
Le prochain rendez-vous salarial est prévu fin 2017, et personne ne peut dire de quoi demain sera fait, à la vue des échéances électorales à venir.

Seuls points positifs :

- ▶ Dégel de la valeur du point d'indice après 5 ans de blocage.
- ▶ La reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat).

La manifestation prévue par l'intersyndicale le 22 mars prochain est suspendue.

La CFTC prendra ses responsabilités en portant haut et fort les demandes légitimes de 5 millions de fonctionnaires déçus.



Vos contacts

Christian Cumin : 06.89.71.65.83 - ccumin@cftc-santesociaux.fr

Patrick Mercier : 06.19.99.35.33 - pmercier@cftc-santesociaux.fr

WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR

Fédération CFTC Santé Sociaux – 34 quai de la Loire - 75019 Paris
tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr